

## **Forum PME**

Commission fédérale d'experts

Berne, le 6 juin 2006

Adresse :  
SECO/DSKU  
Effingerstrasse 27  
3003 Berne

Prof. Dr. Heinrich Koller  
Directeur de l'Office  
fédéral de la justice  
Bundesrain 20  
3003 Berne

### **Révision du droit de la société anonyme et du droit comptable**

Monsieur le Directeur,

Le Forum PME est une commission d'experts extra-parlementaire, instituée par le Conseil fédéral en décembre 1998 ; ses membres sont tous des entrepreneurs et son secrétariat est assuré par le secteur "Politique PME" de la Direction de la promotion économique du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Lors de procédures de consultation, le Forum examine les projets de lois ou d'ordonnances ayant un impact sur l'économie et formule une prise de position reflétant l'optique des petites et moyennes entreprises (PME). Le Forum se penche en outre sur des domaines spécifiques de la réglementation existante et propose, si nécessaire, des simplifications ou des réglementations alternatives. Comme les entreprises sont impliquées dans l'exécution d'une grande partie des réglementations, il importe, pour le Conseil fédéral, de prendre les mesures possibles pour assurer que les PME ne soient pas surchargées par des tâches administratives, pour leur épargner des investissements supplémentaires ou des entraves à la gestion et pour réduire aussi peu que possible leur liberté de manœuvre.

Le Forum PME s'est penché, lors de sa séance du 15 février dernier, sur l'avant-projet de révision du droit de la société anonyme et du droit comptable. MM Hanspeter Kläy et Reto Sanwald de votre office ont eu l'amabilité de présenter aux membres du Forum les principaux contours de ce nouveau projet législatif. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux règles comptables, étant donné que notre commission s'est déjà exprimée à ce sujet en 1999, à l'occasion de la consultation de l'avant-projet de loi fédérale sur l'établissement et le contrôle des comptes annuels (LECCA). Ce projet, qui entraînait une augmentation de la charge fiscale des entreprises et ne tenait pas suffisamment compte des réalités des PME a été interrompu à la demande du Forum et des milieux concernés.

Nos membres se sont félicités de voir que la nouvelle approche adoptée tient cette fois-ci beaucoup plus compte des besoins des PME. Le nouveau système a été conçu en partant du point de vue d'une PME et non plus de celui d'une grande entreprise. Il n'aura pas, selon le rapport explicatif, d'incidences fiscales. Les deux principales critiques émises à l'époque ont ainsi été prises en compte, le Forum en est très satisfait.

Nous estimons toutefois que le projet ne différencie pas assez les exigences en fonction de l'importance économique des entreprises. Certains des critères appliqués ne nous paraissent pas adéquats, ils ne tiennent en effet pas suffisamment compte des réalités des PME et sont susceptibles de provoquer aux entreprises concernées une charge administrative exagérée.

En ce qui concerne le droit comptable, l'avant-projet formule des exigences supplémentaires pour les entreprises qui, au cours de deux exercices successifs, ont dépassé deux des valeurs suivantes : total du bilan de 10 millions de francs, chiffre d'affaires de 20 millions et effectif de 50 emplois à plein temps en moyenne annuelle. Ces seuils ne nous semblent pas adéquats. En raison des coûts et des charges administratives importants pour les moyennes entreprises, il conviendrait plutôt de se référer aux critères prévus dans la loi sur la fusion : total du bilan de 20 millions de francs, chiffre d'affaires de 40 millions et moyenne annuelle de 200 emplois à plein temps. Les entreprises de moyenne taille sont déjà soumises à un contrôle ordinaire poussé en matière de révision. Les exigences comptables supplémentaires prévues sont pour cette raison exagérées et peu utiles.

En ce qui concerne le gouvernement d'entreprise, le Forum soutient de manière générale toute mesure visant à favoriser un équilibre fonctionnel entre les différents organes de la société, une plus grande transparence dans les processus internes et la protection du statut juridique des actionnaires. L'abaissement prévu des valeurs seuil pour l'exercice de certains droits, notamment ceux permettant de requérir un examen spécial, de convoquer une assemblée générale ou d'inscrire un objet à l'ordre du jour, ne tient malheureusement pas compte de la structure du capital dans les PME. Le nombre des actionnaires y est sensiblement inférieur et les seuils sont atteints beaucoup plus rapidement que dans des grandes entreprises. Le Forum PME propose pour cette raison de prévoir des limites différentes en fonction de la taille des entreprises : 10% pour les entreprises correspondant aux critères prévus dans la loi sur la fusion et 5% pour les autres.

Le droit permanent de demander des renseignements et de consulter certains documents pourrait être utilisé de manière dommageable par certains actionnaires quérulents. Des garde-fous devraient à notre avis être prévus, de même que la possibilité de répondre dans un délai allant au-delà de 60 jours. Certains actionnaires pourraient en outre abuser du droit d'exiger l'établissement d'états financiers conformes à un référentiel comptable. Nous proposons que les seuils d'exercice de ce droit soient modifiés. Il ne devrait à notre avis être ouvert qu'aux associés représentant au moins 20% du capital social des PME dont l'importance économique correspond aux critères de la loi sur la fusion.

Pour conclure et en ce qui concerne la proposition de suppression des actions au porteur, le Forum PME est d'avis qu'elle ne devra être réalisée que lorsqu'une solution au problème des actions nominatives non enregistrées (actions « dispo ») aura été trouvée. La transparence des structures du capital ne pourra en effet être pleinement assurée qu'à cette condition. Il est à noter que plusieurs de nos membres sont strictement opposés à la suppression des actions au porteur.

Nous espérons vivement que nos propositions de modifications seront prises en compte, remercions à nouveau MM Hanspeter Kläy et Reto Sanwald de leur disponibilité et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.



Eduard Engelberger  
co-Président du Forum PME  
Conseiller national  
Président de l'Union suisse  
des arts et métiers (USAM)



Dr. Eric Scheidegger  
co-Président du Forum PME  
Membre de la direction et  
Chef de la promotion économique du  
Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Copies à : Commissions de l'économie et des redevances (CN/CE)